

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 15 septembre 2016

Présents : Claude Vignon, Michel Olivier, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra, Giovanni Cadeddu

Le conseil débute par l'intervention de Mr Stephan Aligand pour présenter le projet expérimental Intermèdes, porté par le foyer de l'enfance Sud Isère. Il s'agit de proposer à des jeunes de 14 à 18 ans en situation de rupture scolaire des stages pré-professionnels, des chantiers éducatifs pour leur permettre de découvrir des métiers, de rencontrer des personnes. Mr Aligand cherche donc des lieux de stages courts (3-4 jours) sur le Vercors, et reste ouvert à toute proposition.

Mr Eric Rousset, responsable de l'unité territoriale de l'ONF, vient re-présenter le projet de création d'une piste forestière de desserte du secteur de Darbounouse, sur lequel la commune de La Chapelle s'est prononcée favorablement. Les élus le questionnent sur les impacts physiques et économiques du projet, qui restera soumis au final à l'avis du comité consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux.

Délibérations du conseil

→ Dans la foulée de la présentation du projet de piste forestière sur Darbounouse, le maire invite les élus à donner leur avis dans un tour de table : les élus expriment leurs réticences par rapport à l'impact de cette piste forestière dans un secteur naturel protégé, et par rapport à la pertinence économique de l'opération étant donné les recettes d'exploitation attendues. Le conseil décide de donner un avis défavorable à ce projet. *Voté à la majorité (1 abstention)*

→ Le conseil décide de ne pas préempter pour l'acquisition de la maison Cavan à Tourtres par Mme Sandie Gervasoni et Mr Benjamin Clot pour un montant de 48 000 €. *Voté à l'unanimité*

→ Renouvellement de l'adhésion à l'association PEFC pour la promotion de la gestion durable de la forêt, de 2016 à 2020, pour un montant de 1 230 €. *Voté à l'unanimité*

→ Suite au départ de Mme Myriam Germain, le bail de location du bureau de l'espace santé est modifié au nom de Mr Jean Repellin à compter du 1^{er} octobre. *Voté à l'unanimité*

→ Un bail de location est signé avec Mme Dorothée Marty pour l'appartement au 2^e étage de l'immeuble de la Falaise, à partir du 20 août pour un loyer mensuel de 416 €. *Voté à l'unanimité.*

→ les tarifs d'accès aux pistes de l'espace nordique d'Herbouilly sont votés pour la saison 2016-2017. *Voté à l'unanimité*

→ Rénovation de la mairie et aménagement de l'agence postale communale : l'Avant-Projet Détaillé est en cours de validation. La commune sollicite l'aide de l'Etat à travers la dotation de soutien à l'investissement public local 2016, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Départemental de la Drôme	135 000 €	50%
Etat - dotation soutien à l'investissement public local 2016	67 500 €	25%
Commune de St Martin en Vercors	67 500 €	25%
TOTAL	270 000 €	100%

Voté à l'unanimité

Le calendrier du projet doit permettre la signature des marchés de travaux avant le 20 décembre 2016. Une attribution espérée à l'automne permettrait de démarrer les travaux en janvier 2017, sans déposer de nouveau dossier de demande auprès de la DETR 2017. Dans cette optique, les travaux d'aménagement du local provisoire de la mairie devront être réalisés en novembre, pour un déménagement en décembre.

Décisions du conseil

→ Mr Parsehian, gérant de l'Hôtel du Vercors, sollicite la commune pour l'autorisation et/ou la prise en charge de l'extension de la terrasse en béton désactivé. Le conseil lui proposera une solution technique de terrasse en bois, non prise en charge par la commune.

→ Lors de la préparation de la future charbonnière aux Pacons, dont l'allumage est prévu la semaine prochaine, les charbonniers de l'association AtraVercors ont constaté que le bois coupé à cet effet a été souillé par de l'huile de vidange et du gazole. Ce vandalisme rend inutilisable environ 7 stères de bois sur les 30 stères donnés gracieusement par la commune pour l'événement. Le maire rappelle que la commune avait déjà subi un acte de vandalisme au printemps avec le masquage à la peinture des numéros de la coupe affouagère. Des vols et des dégradations des panneaux de signalétique ont par ailleurs déjà été signalés dans le bois de l'allier. Il est décidé de déposer plainte en gendarmerie.

Informations au conseil

→ les travaux de la 3^e tranche de l'assainissement collectif se poursuivent :
Berthonnets : l'entreprise Blanc démarrera le 19 septembre pour 6 semaines
Biassons : Giammateo avance normalement, la tranchée arrive sous le hameau
Bard : Cheval avance plus lentement sur un terrain plus difficile, une deuxième équipe interviendra à partir du 26 septembre.

→ Réfection des toitures de l'école et de la salle des fêtes : l'installation de chantier est réalisé ce jour comme prévu par l'entreprise Gerboud. Le traitement de charpente des deux bâtiments est réalisé par l'entreprise BâtiVert.

→ Numérotation postale : le groupe de travail a avancé sur la numérotation des maisons avec la société Rochetaillée. Le groupe patrimoine sera consulté pour la dénomination des voies communales. Une réunion publique d'information est prévue le 14 octobre.

→ le radar pédagogique solaire a été installé dans le hameau de la Berthuinière. Giovanni Cadeddu donne lecture des premiers résultats statistiques de la circulation

routière : entre le 03 août (date de la poste du radar) et le 07 septembre, la vitesse moyenne des véhicules descendant est de 39,45 km/h, la vitesse moyenne des véhicules montant est de 41,01 km/h. Il sera fait communication de ces résultats directement aux habitants du hameau et dans un prochain bulletin municipal.

→ Orange informe la commune de la suppression prochaine de la cabine téléphonique du village. L'opération devra être coordonnée avec la prochaine reprise des façades.

→ Le maire a pris contact avec le SDED pour discuter des conditions de renforcement des lignes électriques du hameau des Menuisiers et du Préfolet.

Tour de table

→ Virginie Dal-Pra :

- afin de promouvoir le projet de cantine inter-générationnelle, il est proposé d'organiser un repas de lancement en compagnie des élus, en invitant personnellement les personnes de plus de 60 ans de St Martin et St Julien.

- signale qu'elle a reçu des interpellations d'habitants mécontents sur la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

→ Michel Olivier :

- la commune est en attente du résultat des jurys départementaux et régionaux passés cet été pour le concours des villages fleuris.

→ Andrée Séquier :

- signale le problème de sécurité posé par la personne handicapée hébergée chez Mr Lecat. Cette personne se couche régulièrement sur la chaussée, mettant sa vie et celles des autres en danger. Mr Lecat sera contacté pour faire le point sur l'accueil de cette personne.

- informe le conseil de l'initiative de la Croix Rouge, qui met en place un minibus pour descendre les personnes à St Jean les mercredis.

→ Dominique Parein :

- signale des plants d'ambrosie le long de la route départementale traversant le village.

- informe le conseil d'une rencontre des élus avec les agents chargés des NAP pour suivre le lancement des activités.

- transmet la demande des charbonniers de couper 2 arbres supplémentaires pour compléter la charbonnière. Les élus sont d'accord et transmettrons la demande à l'ONF.

→ Julie faivre :

- informe le conseil d'un séminaire organisé par le Parc du Vercors sur l'extinction de l'éclairage public le 06 octobre.

Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu